



LA

LETTRE FRANCE RELANCE DANS L'EURE

#22- 16 juillet 2021

Chaque semaine, la Lettre France Relance vous donne un éclairage sur des appels à projets en cours ou à venir.

Aidez-nous à améliorer la Lettre France Relance dans l'Eure en répondant à [ce questionnaire](#). Cela ne vous prendra pas plus d'une minute !

Le Gouvernement accélère la transition écologique des artisans, commerçants et indépendants en collaboration avec l'ADEME, la CCI et la CMA



Dans le cadre du plan « France Relance », Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique et Alain Griset, ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance chargé des Petites et Moyennes Entreprises, ont annoncé lundi 5 juillet un accompagnement de 15 millions d'euros pour accélérer la transition écologique des artisans, des commerçants et des indépendants, en collaboration avec l'ADEME, CMA France et CCI France.

Les TPE et PME pourront, grâce à France Relance, bénéficier d'un **diagnostic individuel gratuit** réalisé par un conseiller d'une Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) ou d'une Chambre de commerce et d'industrie (CCI) pour **mesurer la maturité écologique de l'entreprise dont découlera un plan d'actions concret** que l'entreprise pourra mettre en œuvre.

Les entreprises qui souhaitent bénéficier d'une aide plus approfondie à la mise en œuvre de ces préconisations, pourront être accompagnées pour concrétiser les actions et valoriser leurs démarches, par exemple :

- Dans la recherche d'un financement (investissement, étude, formation),
- Dans l'optimisation de leur mode de production ou de fonctionnement (énergie, locaux, matières premières, déchets, eau, mobilité)
- Pour engager une démarche de reconnaissance environnementale individuelle ou collective (label Envol, Imprim'vert, Eco-défis, Répar'acteurs...).

Grâce aux 15 millions d'euros alloués par France Relance, les réseaux des CCI et des CMA France réaliseront 35 000 diagnostics et 10 000 actions d'accompagnement dans le cadre de ce dispositif exceptionnel. Un comité de pilotage composé de la Direction générale des entreprises, du Commissariat général au développement durable, de l'ADEME ainsi que des deux réseaux consulaires sera mis en place. Ce dispositif vient en complément des mesures pour la transition écologique des TPE et PME déjà mises en œuvre dans le cadre de France Relance.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter directement :

- la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Eure : 02 32 39 41 81
- la Chambre de Commerce et d'Industrie : 02 77 27 00 27

Soutien à la création et à la réalisation de projets artistiques



Dans le cadre de France Relance, le Gouvernement a souhaité consacrer 30 millions d'euros à un programme de soutien à la conception et à la réalisation de projets artistiques, qui portera une attention particulière aux jeunes créateurs.

Ce programme consiste exclusivement en des **créations originales**.

Afin que ces créations puissent dialoguer avec des espaces emblématiques, les créateurs qui le souhaiteront pourront proposer des projets en résonance avec un ou des sites du patrimoine architectural, historique et naturel relevant du Centre des monuments nationaux (CMN) ou du Conservatoire du Littoral (CdL).

Même si la liste des monuments et des sites susceptibles d'inspirer ou d'accueillir des projets ne comporte pas de site dans l'Eure, elle reste **indicative** et n'empêche pas les artistes qui le souhaitent de présenter des projets ne se rattachant à aucun des lieux proposés, voire susceptibles de se réaliser dans des lieux réels autres ou utopiques dont ils définiront alors les contours.

Le présent appel se donne pour objectif, à l'issue d'une première phase, de sélectionner des artistes ou collectifs d'artistes, français ou résidents en France, dans les disciplines suivantes : arts visuels, musique, spectacle vivant, écritures, design et arts appliqués.

La sélection tiendra compte de la pertinence des projets et de l'équilibre entre les différentes disciplines. Elle s'exercera sur l'ensemble du territoire.

Pour être sélectionnés dans le cadre du présent appel, les artistes ou collectifs d'artistes sont invités à déposer leur candidature en format numérique, via le formulaire disponible sur le site internet du ministère de la Culture à **compter du 28 juin et jusqu'au 22 août 2021**.

Lien pour déposer son dossier : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel_mondes-nouveaux

Pour de plus amples renseignements, il est possible de télécharger l'Appel à Manifestation d'Intérêt ici : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Tous-les-appels-a-projets-France-Relance/Mondes-nouveaux-appel-a-manifestation-d-interet-a-l-attention-des-artistes-et-createurs>

L'actualité des appels à projets

Chaque semaine, une sélection d'appels à projets susceptibles de vous intéresser, en cours ou à venir



- **Rappel ! Appel à projets « Aménagements cyclables »**

- Cette mesure subventionne la réalisation d'itinéraires cyclables ou de voies vertes sécurisés, la pérennisation de pistes cyclables temporaires, les franchissements de carrefours... Il s'agit de relier dans les meilleures conditions des zones d'emplois et d'habitations dans les territoires urbains, péri-urbains et ruraux et de rendre accessible au plus grand nombre le vélo.
- Pour : Les communes, les départements, les groupements de collectivités, les autorités organisatrices de la mobilité, les établissements publics de coopération intercommunale.
- Calendrier : Les candidatures sont à envoyer avant le **15 septembre 2021**. Retrouvez le cahier des charges de l'appel à projets [ici](#).

- **Cofinancement d'un poste de manager de commerce**

- La Banque des territoires propose une aide au financement d'un poste

de manager de commerce, pour animer et fédérer les acteurs autour d'un projet commun de revitalisation du tissu commercial local. Cette aide prend la forme d'une subvention forfaitaire sur deux ans, pour la création d'un nouveau poste de manager de commerce créé entre le 31 octobre 2020 et le 31 octobre 2021.

- Pour : Communes, EPCI à fiscalité propre
- Plus d'informations sur le [site de la banque des territoires](#).
- **Rappel : France Relance soutient les éleveurs dans l'Eure**
 - Son objectif est d'abord d'aider les éleveurs à investir pour renforcer la prévention des maladies animales. Les projets visant à assurer de meilleures conditions d'élevage au regard du bien-être animal sont également ciblés par l'appel à projets. Cette aide financière fournie par le Gouvernement s'adresse à toutes les filières animales (bovines, porcine, volaille...) à l'exception de la filière équine.
 - Pour : Ce dispositif est ouvert aux agriculteurs et aux groupements d'agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé dans l'Eure.
 - Calendrier : L'appel à projets clôturera définitivement le 31 décembre 2021. Les dossiers sont à déposer auprès de la DDTM de l'Eure par voie postale (1 avenue Maréchal Foch 27022 EVREUX cedex). La DDTM reste à votre disposition à cette [adresse](#) et au 02.32.29.60.90/ 02.32.29.61.24.
- **Retrouvez, [sur le site de la préfecture](#), le calendrier complet des appels à projets en cours ou à venir.**

Pour aller plus loin

- Collectivités : pour tout connaître du plan de relance, n'hésitez pas à consulter le [Guide des maires](#)
- Entreprises : pour découvrir tous les dispositifs qui vous sont destinés, vous pouvez consulter le [guide à destination des entreprises](#).
- **[Retrouvez le bilan des 8 mois de France Relance dans l'Eure à cette adresse](#)**
- Pour toute question relative à France Relance, une adresse mail dédiée est ouverte au sein de la préfecture de l'Eure : pref-francerelance@eure.gouv.fr

La Lettre France Relance dans l'Eure

Pour vous abonner / désabonner : pref-communication@eure.gouv.fr

Retrouvez également toutes les actualités des services de l'État dans l'Eure sur :

www.eure.gouv.fr

Facebook : [@prefet27](#)

Twitter : [@Prefet27](#)

Instagram : [prefet27](#)

LinkedIn : [Préfecture de l'Eure](#)

